

DEMANDE D'AUTORISATION DE PARTICIPATION A UNE EPREUVE NATIONALE ORGANISEE DANS UN PAYS ETRANGER

A adresser 10 jours au moins avant l'épreuve par courriel à la LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DES HAUTS DE FRANCE (lsahf@sfr.fr) ou
courrier à l'adresse suivante : LSAHF – 3 Rue du Moulin Brûlé – 62100 CALAIS

NOM : PRENOM :

Numéro de la licence nationale : Code ligue/ASA :

Demande à la ligue du sport automobile des hauts de FRANCE l'autorisation de participer à l'épreuve ou aux épreuves
suivante(s)

DATE	INTITULE EXACT DE L'EPREUVE	PAYS et ASN

Il pourra être demandé de nous transmettre le (les) règlement(s) particulier(s)

Fait à Le

Signature du demandeur

Conformément à l'article 2.3 et suivant le code sportif international de la FIA :

- La ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE **donne son accord**, sous réserve que l'épreuve soit bien inscrite **au calendrier national** du pays concerné et que l'organisateur admette bien la participation de licenciés titulaires d'une **LICENCE NATIONALE** délivrée par la FFSA*
- La ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE **ne donne pas son autorisation** pour que soit délivré à une personne de nationalité Française une licence ou un titre quelconque délivré par un pays étranger (sauf pour les cas où la FFSA a donné son accord)

Le

Signature et cachet obligatoire du Président de la
LSAHF, Jean-Marc ROGER

**Toute participation non autorisée d'un licencié FFSA à une épreuve étrangère pourra être sanctionnée.
Les garanties d'assurance individuelle rattachées à la licence FFSA ne seront pas acquises.*